

AR PREFECTURE

016-211601687-20200716-CCAS20200704D-16
Reçu le 17/07/2020

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CCAS

Nombre de conseillers :

L'an deux mil vingt

En exercice : 9

Le 16 juillet à 18 heures 30

Présents : 7

Le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de JAULDES

Votants : 7

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. BOIVENT Sébastien, Président.

Date de la convocation du Conseil d'Administration: 2 juillet 2020

PRESENTS : MMES BOISSIER DESCOMBES – CHARLES –
FARGES – LESENNE – SCHROEDER - TRUPHEME

M BOIVENT

EXCUSÉE : MME GUÉRIN

ABSENTE : MME LOGEAIS

Mme LESENNE Maryvonne a été nommée secrétaire.

2020-07-04 D

OBJET : Demande de remboursement auprès de la Mairie ou du CCAS de Coulgens pour l'achat des cadeaux de leurs administrés

Monsieur le Président rappelle la délibération précédente n°2020-07-01 D portant achat de cadeaux pour les élèves de CM2 passant en 6^{ème}.

Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration que face à l'urgence des délais au vu de la crise sanitaire et de la reprise des écoles, le CCAS de Jauldes a avancé les frais pour l'ensemble des enfants de CM2 (enfants de Jauldes et de Coulgens).

Monsieur le Président propose de conventionner avec la commune de Coulgens pour obtenir le remboursement des frais avancés.

Monsieur le Président donne lecture du projet de convention.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte ladite convention et donne pouvoir à Monsieur le Président pour la signer et faire procéder au remboursement.

Fait à Jauldes, le 17 juillet 2020

Le Président

Sébastien BOIVENT

